

Présentation et premier bilan du CMP Judiciaire de Dordogne, CH Vauclaire

1/ HISTORIQUE

La spécificité de la Dordogne est le taux moyen de suivi socio-judiciaire, s'il est de 2,6% en France, **il dépasse les 5% en Dordogne.**

C'est dans le cadre de ce diagnostic partagé que le Centre Hospitalier VAUCLAIRE et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Dordogne (SPIP 24) ont porté le projet de création d'une équipe mobile de consultation médico-judiciaire à vocation départementale, destinée à prendre en charge prioritairement les **Auteurs d'Infractions à Caractère Sexuel (AICS)** condamnés à une injonction de soins ou une obligation de soins.

Aujourd'hui, sur le département, on recense 107 suivis socio-judiciaires (59 pour l'antenne de Périgueux, 48 pour l'antenne de Bergerac).

Le département comptabilise **80 injonctions de soins**

Le Centre Hospitalier VAUCLAIRE prend en charge **une centaine** de personnes sous main de justice dont 70% sont suivies auprès des Centre-Médico-Psychologiques (Brantome, Thiviers, Bergerac, Montpon....

Plus de **300 personnes** sous main de justice devraient pouvoir bénéficier d'un suivi psychiatrique au sein des centres médico-psychologiques (CMP) adultes implantés en Dordogne

Le financement obtenu en 2018 a permis la création d'une équipe spécialisée à la prise en charge des personnes sous main de justice. L'équipe de consultation médico-judiciaire occupe une fonction de soins au sein d'un partenariat pluriel que sont les milieux du judiciaire et du médico-social.

2/ PRESENTATION GENERALE

L'équipe de l'UMPJ est destinée à prendre en charge les auteurs d'infraction condamnés à une injonction de soins ou une obligation de soins.

Les spécificités de l'UMPJ sont :

- La prise en charge des **Auteurs d'Infractions à caractère sexuel (AICS)** puisque le centre de détention de Mauzac a la particularité d'accueillir plus de 80% d'agresseurs sexuels ;
- La prise en charge des **violences intra-familiales** ;
- **La prévention de la récidive** ;
- Une aide aux victimes indirectes (famille de l'auteur)

Il est souhaité à l'avenir la création d'un **pôle de psychiatrie médico-légale** du département de la Dordogne comprendraient l'UMPJ, les intervenants dans les unités sanitaires des deux centres de détention (NEUVIC- SUR-L'ISLE et MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG), la maison d'arrêt à Périgueux et une unité d'hospitalisation dont 4 à 5 lits seraient dédiés aux détenus venant des centres de détention de la Dordogne en coordination avec l'UHSA de Cadillac, du fait des délais de transfert.

La notion de **parcours de soins** prend son sens puisque l'UMPJ travaille en collaboration avec les soignants intervenant dans les deux centres de détention du département pour assurer une prise en charge continue des détenus incarcérés qui restent dans le département à leur sortie de prison.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE :

Avec l'enveloppe financière de 2018, le Centre Hospitalier (CH) Vauclaire a constitué une équipe spécialisée et formée à la consultation médico judiciaire.

Cette équipe se compose :

- > 0,4 ETP médecin psychiatre
- > 1 ETP infirmier
- > 0,5 ETP psychologue

De plus, le CH Vauclaire met à disposition :

- > 0,3 ETP infirmier du Centre Médico-Psychologique (CMP) Adulte de Bergerac

3/ LE FONCTIONNEMENT ACTUEL DE L'UMPJ

L'équipe de consultation médico-judiciaire intervient dans des locaux qui lui sont dédiés, depuis le 1er mai 2019 :

Unité Médico Psychologique Judiciaire (UMPJ)
5 rue Prosper Faugère, 24100 Bergerac

Une permanence est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 18H en continu.

Nous recevons directement les demandes des patients sous main de justice orientés par nos partenaires : SPIP, médecins coordonnateurs.

Les premiers entretiens d'évaluation et le suivi se font en binôme : Psychiatre/Infirmier ou Psychiatre/Psychologue ou Psychologue/ Infirmier.

L'UMPJ assure la prise en charge également des sujets à problématique sexuelle **en demande spontanée de soins** ainsi que les AVS **en phase pré-sentencielle** (présumés innocents avant jugement, pouvant être en contrôle judiciaire ou en détention provisoire).

Les rencontres d'échange avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), le juge d'application des peines et les médecins coordonnateurs du département, sont organisées.

Pour les usagers sans moyen de locomotion, des permanences sont créées dans divers CMP du département : Brantôme, Montpon-Ménéstérol.

- Une permanence mensuelle a ainsi été créée sur le CMP de Brantôme en octobre 2018. (2H30 de trajet aller/retour ; 150 KM)
- Une permanence mensuelle a été créée au CMP de Montpon-Menestérol en novembre 2018. (1H30 de trajet aller/retour ; 80 KM)

L'année 2019 est marquée par la création d'une permanence au **CMP de Périgueux** et par le développement d'un partenariat avec **l'unité sanitaire de Mauzac pour la préparation à la sortie des détenus qui restent dans le département.**

- **Deux permanences mensuelles ont été créées au CMP de Périgueux en novembre 2019.** (1H40 de trajet aller/retour ; 100 KM)
- Des visites mensuelles sont organisées en l'EHPAD de Port Ste Foy et Ponchapt pour un patient sous injonction de soins. (1H de trajet aller/retour ; 60 KM)

L'objectif à l'avenir est de rassembler les personnes sous main de justice, en assurant des permanences sur quatre CMP (Ouest, Nord, Est et Sud du département) afin d'optimiser les déplacements.

Personnes rencontrées durant l'année 2018/2019 :

Au 30 juin 2019, l'équipe de consultation médico-judiciaire a rencontré **150** personnes

La prise en charge aborde comme problématique :

- Des violences sexuelles pour **68 %**
- Des violences physiques pour 21 %
- Autres (exhibitionnisme, avis, alcool) : 11 %

Il est observé que les hommes restent le public majoritaire (7 à 8% de femmes).

Répartition selon la mesure judiciaire

	2018	2019
<i>Nombre d'injonction de soins</i>	21	43
<i>Nombre d'obligation de soins</i>	70	73
<i>Nombre de contrôles judiciaires</i>	14	24
<i>Pas de mesure mais avis spécialisé</i>	2	10
TOTAL	107	150

En 2019, sur les 43 personnes en injonction de soins suivies par l'UMPJ , 10 proviennent du secteur de Périgueux.

- L'UMPJ suit 33 des 37 injonction de soins de l'antenne de Bergerac.
- L'UMPJ a pris en charge 10 des 43 injonctions de soins de l'antenne de Périgueux.

Depuis novembre 2018, l'UMPJ intervient au CMP de Périgueux. **Une filière départementale est souhaitée afin de prendre en charge l'ensemble des patients en injonction de soins du département de la Dordogne.**

Nombre d'actes pour l'équipe de l'UMPJ

En 2018, Le nombre d'acte était de 742 pou 107 patients
En 2019 on est à 825 actes au 20 juin pour 150 patients.

Prise en charge proposée :

- Entretien en binôme ou plus rarement en individuel
- Organisation des traitements dont anti-hormonaux par le médecin responsable de l'unité
- Groupes thérapeutiques : au nombre de deux à Bergerac et de deux à Mauzac
=> l'outil médiateur « Le qu'en dit-on ».
- Évaluation approfondie des AICS via le QICPAAS (Questionnaire d'Investigation Clinique pour les Auteurs d'Aggressions Sexuelles, en binôme, correspondant en un évaluation du sujet entre 6 et 8 heures)
- Echelles criminologiques (Belgique)
- Avis donnés dans les unités de soins ou recevoir des équipes de soin en lien avec une problématique sexuelle
- Partenariat avec l'unité sanitaire de Mauzac

4/ INTERVENTIONS PARTENARIALES

- Partenariat avec les services de soins psychiatriques

Une présentation de l'équipe a été nécessaire aux différents CMP du département. Les soignants ont ainsi rencontré leurs patients afin d'échanger avec eux sur la possibilité d'une prise en charge par l'équipe de consultation médico-psychologique.

Cinq patients en injonction de soins ont bénéficié d'une hospitalisation en service ouvert de psychiatrie, à l'Unité de Psychiatrie Active (UPA), d'une durée d'**un mois**, en collaboration avec le psychiatre de cette unité.

Plusieurs avis ont été donnés par l'UMPJ pour des patients hospitalisés avec problématique sexuelle.

- Partenariat avec les services de la justice

SPIP24 : les réunions sont trimestrielles.

médecins coordonnateurs sont réguliers.

JAP/ Madame Coadou - Madame Saunier - Mme Gravier

En 2019, le partenariat avec le Centre de détention de Mauzac s'est développé.

Un partenariat avec le centre de détention de Mauzac est indispensable pour les détenus sortants qui s'installent dans le département de la Dordogne ; dans une volonté de parcours de soins et avec pour objectif d'éviter la récidive. Il est nécessaire de préparer la sortie en amont et d'organiser un suivi en aval de la sortie, cela dans une volonté de proposer un parcours de soins cohérent, adapté à la personne et coordonné avec les différents partenaires de terrain, afin d'éviter la récidive dans le département de la Dordogne.

Ainsi des **entretiens de préparation à la sortie** sont faits par l'UMPJ au sein du centre de détention de Mauzac. La volonté était de rencontrer les détenus sortants dans le département de la Dordogne afin qu'ils aient un rendez-vous sur l'UMPJ **avant** leur sortie.

Le souhait était également de créer **deux groupes thérapeutiques** afin de souligner la coordination des soins entre le milieu ouvert et le milieu fermé. Les deux groupes sont ainsi animés par un infirmier de l'UMPJ et une psychologue de l'Unité Sanitaire (US).

- En 2019, **9 détenus** ont bénéficié de plusieurs entretiens avec le médecin et l'infirmier de l'UMPJ au sein de l'unitaire sanitaire de Mauzac, pour préparer la sortie.
- Il y a eu **16 entretiens de préparation** à la sortie et **4 réunions** US/UMPJ.
- **Deux groupes thérapeutiques** ont été créés en mars 2019 : co-animés par l'infirmier de l'UMPJ et la psychologue de l'unité sanitaire. Il y a eu 5 séances à partir du 5/04/2019. Un groupe comptabilisait 5 détenus et le second 6 détenus. Le partenariat se poursuit à la session 2019/2020.

La volonté était que l'infirmier de l'UMPJ forme l'équipe de l'unité sanitaire au groupe de parole thérapeutique avec l'outil médiateur « Le qu'en dit-on ».

5/ FORMATION

Une journée de formation a pu être organisée le **4 juillet 2018** par l'infirmier de l'équipe médico-judiciaire. L'outil sujet à cette formation était « Le qu'en dit-on » spécifique à la prise en charge des AICS.

Trois soirées cliniques sont organisées annuellement afin d'échanger sur une situation clinique complexe. Y sont conviés les soignants du centre de détention de Neuvic, du centre de détention de Mauzac, de l'UMPJ : 19 mars 2019, 6 juin 2019, date prochaine le 10 octobre 2019. Il est souhaité de les développer à l'ensemble des soignants au niveau départemental.

Un plan de formation est en cours de réflexion pour les soignants des centres hospitaliers pour 2020 sur trois journées.

6/ OBJECTIFS en 2020 :

Poursuivre les missions actuelles de l'équipe de consultation médico-judiciaire et les étendre aux divers CMP du département dont celui de Périgueux si moyen humain alloué. Renforcer les liens avec les partenaires extérieurs de la justice et du médico-social.

Présenter l'équipe de consultation médico-judiciaire et ses missions aux divers partenaires de la santé : unités hospitalières psychiatriques, médecins libéraux, urgentistes, pédopsychiatrie

Travail de prévention après de la pédopsychiatrie, de l'Aide Sociale à l'Enfance

Maintenir les groupes thérapeutiques en co-animation au centre de détention de Mauzac. Création de groupes de parole au sein de l'UMPJ, un groupe débute fin septembre 2019. Développer des groupes thérapeutiques au sein des locaux du CMP de Périgueux si moyen humain alloué.

Renforcer les soins de la préparation à la sortie des détenus de Mauzac qui restent dans le département

Accorder un temps de prise en charge des victimes

Création d'un plan de formation en psychiatrie médico-légale au CH Vauclaire.